

INFORMATION SUR LE DROIT D'AUTEUR
CF. ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cadre de formations, **LVR Consulting met à la disposition d'utilisateurs des supports écrits et électroniques**. Les supports remis au(x) utilisateur(s) intègrent les méthodes spécifiquement développées par LVR Consulting dont notamment, des guides techniques, des fiches pédagogiques et des modèles de documents. **L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie** judiciairement par LVR Consulting. À cet effet, il est rappelé **ci-dessous le cadre juridique du droit d'auteur les conséquences de son infraction :**

1. **Le contenu de ces supports reste la propriété de LVR Consulting, son auteur.** Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelles que modalités que ce soit, sauf autorisation écrite de LVR Consulting; comme spécifié dans les conditions générales de vente, disponibles sur demande.

2. **L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :**

- Représentation privée et gratuite dans un cercle de famille.
- Copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste.
- La publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre – la parodie et la caricature.

3. **L'utilisateur s'engage donc à ne pas :**

- **Reproduire ou de faire reproduire l'œuvre** et, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connues ou inconnus, et notamment par support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau, ...
- **Adapter, modifier, transformer, faire évoluer l'œuvre**, en tout ou partie, et de la traduire, en tout ou partie, en toute langue.
- **Mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre**, par tous moyens y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux.
- **Faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers**, à quelque titre que ce soit.